

Le fil de terre Numéro 44- février 2014

lettre mensuelle du Groupe de Réflexion et d'Information Municipal

EDITO

uste un mois avant l'échéance municipale.

Une nouveauté pour ce scrutin qui permettra aux citoyens d'élire eux-mêmes leurs représentants au conseil de la communauté d'agglomération.

Bien que la campagne se fasse discrète, il est indispensable que chacun assume pleinement son rôle de citoyen.



Nous comptons sur vous!

Le Président, Georges Charpenay

ne pensée pour notre ami Narcis qui ne manquerait pas de s'impliquer dans l'ensemble de nos actions pour remettre l'humain au cœur de notre société...



Marie-José Faure

es lecteurs attentifs qui ont épluché le fil de l'eau de février ont pu apprendre que « ..dans l'amélioration de l'espace urbain, un emplacement pour un abribus sera construit à proximité de l'intersection de l'avenue des Barques et de la route de Bonson ».

Rappelons-nous:

- octobre 2010 : à la suite de notre réunion de quartier des barques, nous avions alerté la municipalité sur cette requête des habitants.
- Septembre 2012 : Article « Paroles d'élus » de ce même fil de terre « Abribus, où es-tu? »

Il aura fallu 4 ans pour que, un mois avant les élections, cette demande de la population, relayée par l'opposition voie le début du commencement d'un embryon de réalisation!



(image parue en sept 2012)

Une belle performance, avec un maire Vice-Président du Conseil Général et un premier adjoint Président de la Communauté d'Agglomération!

Dans les clous ?

'après la loi n°2011-412 du 14 avril 2011, « les publications municipales ne doivent pas davantage être les vecteurs d'une campagne électorale »... Par ailleurs, l'article 52-1, premier alinéa du Code Electoral interdit « pendant les six mois précédant le premier jour du mois d'une élection et jusqu'à la date du tour du scrutin où celle-ci est acquise, l'utilisation à des fins de propagande électorale de tout procédé de publicité commerciale par la voie de presse ou par tout moyen de communication audiovisuelle » Un article conséquent est paru dans le fil de l'eau de février, consacré au futur multiplexe Family dont la première pierre n'a pas encore été posée, dont « le permis de construire est en cours de dépôt ». D'où interrogations ??

Le fil de terre

AVOIR ET ETRE

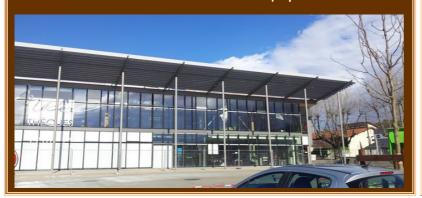
otre commune s'est dotée récemment de deux « super-équipements ». Flambant neufs, vastes et très modernes, la médiathèque et le pôle culturel, ont ainsi ouvert leurs portes à la population pour prendre le relais d'anciens et vétustes locaux associatifs. Quel progrès!

Certes, il était temps que notre ville s'équipe convenablement, mais des questions se posent après quelques mois d'utilisation.

Dans l'enceinte de ces gigantesques bâtisses et par le professionnalisme de leur fonctionnement, nos concitoyens vont-ils retrouver la même chaleur et la même proximité que dans un récent passé plus modeste?

L'amateurisme, le bénévolat et le militantisme ne risquent-ils pas de faire défaut, voire d'être regrettés? Des questionnements qui méritent d'être pris en compte pour conserver une qualité d'accueil et développer le vivre-ensemble...

L'équipe de rédaction



POUBELLE ET CACA-CHIEN!

'incivisme des passants réduit à néant le travail des agents qui assurent l'entretien et le nettoyage de bien des quartiers de notre ville...

« Plus de poubelles dans les rues fréquentées par le public, à proximité des stades, des écoles et du centre-ville ? »

Une poubelle serait notamment la bienvenue sur le chemin des écoliers de Thibaud-Marandé » (Saint-Rambert) car le petit es-



pace vert, proche de l'entrée des primaires, est très sale. Bienvenue aussi à la création d'un espace « caca chien » car souvent le trajet des enfants

devient un vrai slalom.

Serge Fayolle

ECHOS DU CONSEIL!

e 20 février 2014 : Deux conventions d'utilisation de locaux municipaux ont été conclues par monsieur le Maire au profit d'associations sportives ou culturelles. Ces dernières ne font pas l'objet d'un vote, mon-

sieur le Maire ayant obtenu délégation du conseil municipal pour les signer. C'est néanmoins l'occasion de rappeler que nul n'est propriétaire des locaux municipaux qu'il utilise et que ces conventions doivent être scrupuleusement respectées par toutes les parties, associatives ou non.

Le conseil est également invité à autoriser la démolition des anciens locaux du FJEP et de la MJC situés boulevard Pasteur. Aucune indication, aucune piste n'est mentionnée dans le dossier sur d'éventuels projets d'utilisation des terrains ainsi libérés. Souhaitons notamment que l'ancien FJEP ne se transforme pas au mieux en parking, au pire, en friche municipale comme le terrain acquis il y a plusieurs années à l'angle de la rue Jayol et de la montée des Cottages.

Norbert Verrier, Conseiller municipal



